

## Pratiques sanitaires, produits d'hygiène et de soin dans les bains médiévaux (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles)

Fanny Bessard

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/beo/128>

DOI : 10.4000/beo.128

ISBN : 978-2-35159-260-8

ISSN : 2077-4079

### Éditeur

Presses de l'Institut français du Proche-Orient

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2008

Pagination : 111-125

ISBN : 978-2-35159-038-4

ISSN : 0253-1623

### Référence électronique

Fanny Bessard, « Pratiques sanitaires, produits d'hygiène et de soin dans les bains médiévaux (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles) », *Bulletin d'études orientales* [En ligne], Tome LVII | Janvier 2008, mis en ligne le 12 novembre 2009, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/beo/128> ; DOI : 10.4000/beo.128

---

## PRATIQUES SANITAIRES, PRODUITS D’HYGIÈNE ET DE SOIN DANS LES BAINS MÉDIÉVAUX (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles)

Fanny BESSARD

Doctorante, Université de Lyon 2 et EPHE-Sorbonne

---

Après les conquêtes arabo-musulmanes, les thermes à l’antique, dont le *ḥammām* est l’héritier, loin d’être condamnés, ont survécu et ont connu un véritable épanouissement. Les musulmans ont adopté les bains publics, se sont mis à les fréquenter, à les entretenir, à en construire. Dans *Rusūm dār al-ḥilāfah*, Hilāl al-Ṣābi<sup>1</sup> mentionne ainsi la présence de 1500 bains publics à Baḡdād, durant le règne du calife al-Mu‘taḍid (m. 290/902). Les rites de purification, imposés par la loi islamique et la perpétuation des pratiques sanitaires d’origine païenne expliquent la notoriété des bains, après les conquêtes arabes : le calife al-Manṣūr (m. 159/775) recommande ainsi le bain pour se reposer après un voyage fatiguant et Ḥafṣ b. Ḡiyāṭ, nommé juge par Hārūn al-Rašīd (m. 194/809), se rend au bain pour se soigner avant d’occuper sa fonction<sup>2</sup>. Aux II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles, le *ḥammām*, lieu d’hygiène et de soin privilégié, est une infrastructure urbaine indispensable. Quels étaient les produits sanitaires et leurs modes d’administration, en usage dans les bains publics médiévaux ? A-t-on gardé, au Moyen-âge, les produits sanitaires que l’on utilisait dans les bains publics antiques ?

La documentation, dont nous disposons, pour esquisser l’histoire des pratiques sanitaires et des produits d’hygiène et de soin dans les bains islamiques, aux II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles, est constituée en presque totalité par des traités médicaux, contemporains des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles : Masīḥ al-Dimašqī (m. 194/809)<sup>3</sup> ; Yuḥannā b. Māsawayh (m. 243/857)<sup>4</sup> ; Quṣṭā b. Lūqā (m. 290/912)<sup>5</sup> ; Sahlān b. Kaysān (m. 368/990)<sup>6</sup>. Néanmoins, les auteurs tardifs, Ibn

---

1. HILĀL AL-ṢĀBI, *Rusūm dār al-ḥilāfah*, éd. Lebanese commission, Beyrouth, 1977, p. 23.

2. BENKHEIRA (M.-H.), « La Maison de Satan, le *ḥammām* en débat dans l’Islam médiéval », *Revue de l’histoire des religions*, 220-224, 2003, p. 433-434.

3. AL-DIMAŠQĪ, *al-Risāla al-Hārūniyya*, trad. S. Gigandet, éd. IFEAD, Damas, 2002.

4. MASAWAYH, « Kitāb ḡawāhir al-ṭibb al-mufrada », *BIE*, 19, 1936/1937, p. 5-27 ; « Kitāb al-azmina », *BIE*, 15, 1933, p. 235-257 ; *Al-Ġawāhir wa ṣifātuhā*, éd. I. Abdul Salam Ra’uf, le Caire, 1977.

5. QUṢṬĀ B. LŪQĀ, *The Risāla fī Tadbīr Safār al-Hajj*, trad. G. Bos, éd. E.-J. Brill, Leiden, 1992.

6. IBN KAYSĀN, « Précis sur les médicaments composés, employés dans la plupart des maladies », dans *Deux traités médicaux*, trad. P. Sbath & Ch. D. Avierinos, éd. IFAO, Le Caire, 1953, p. 2-75.

Buṭlān (m. 444/1066)<sup>7</sup> ou Ibn al-al-Bayṭār (m. 626/1248)<sup>8</sup>, ne sont pas exclus, dans la mesure où ils s'appuient sur des traités médicaux antérieurs, tels que les traités perdus du médecin Ğurġīs Baḥtīšū' (m. 155/771) ou les écrits grecs de Dioscorides et Galien. Depuis la plus haute Antiquité, le bain public remplit une fonction thérapeutique : comme leurs prédécesseurs, les médecins musulmans prescrivaient l'usage du *ḥammām* pour se soigner<sup>9</sup>. Le médecin Masīḥ al-Dimašqī énumère notamment les propriétés du bain : il réchauffe les tempéraments froids, ouvre les pores, nettoie les impuretés accumulées, hydrate la peau, protège contre le phlegme, à condition que soient respectés le passage gradué des pièces chaudes à froides et la durée souhaitable dans chacune<sup>10</sup>. Les traités médicaux médiévaux sont donc riches de renseignements sur les principaux composants végétaux/minéraux des produits sanitaires, employés par l'élite de la société médiévale, au bain. Ils contiennent également des notations précises sur les effets thérapeutiques des produits d'hygiène et précisent notamment leur mode d'administration au *ḥammām*, ainsi que la posologie.

#### COMPOSANTS PRINCIPAUX DES PRODUITS D'HYGIÈNE AU BAIN

Convergers, les traités médicaux mentionnent 47 ressources de base, entrant dans la composition des produits sanitaires, en usage au *ḥammām*, dont 18 espèces d'arbres, 11 plantes florales odoriférantes, 8 épices et aromates, 10 solutions minérales. Parmi les variétés de bois (**Fig. 1**), les médecins mentionnent l'usage, dans la confection des produits d'hygiène, des résineux (cèdre, térébinthe, pistachier, if), des arbres à palmes et à fruits (amandier, myrobolan, olivier, vigne) issus de l'agriculture locale<sup>11</sup>. Ils évoquent également l'usage des arbres à essence (acore, ben, agalloche, myrte, costus, aloès, santal, canéfier, henné, storax), importés – à l'exception du myrte ou storax/styrax locaux – de la province indienne du Sofāla (Sofāla al-hind)<sup>12</sup>. Selon Ibn al-Bayṭār, les agriculteurs procédaient ainsi à l'incision des résineux, afin d'en extraire la sève ou la résine<sup>13</sup>. La sève chauffée devenait des huiles visqueuses de bain (*duhn*). Dans le cas des arbres à palmes ou fruitiers, le fruit entrait dans la composition des produits sanitaires au *ḥammām*, à l'exception des sarments de vigne<sup>14</sup>. Dans une notice consacrée à l'usage du myrobolan dans les bains collectifs, Ibn al-Bayṭār mentionne, entre

7. IBN BUṬLĀN, *Taqwīm al-Šiḥḥa*, éd. Peteers, Louvain, 1990.

8. IBN AL-BAYṬĀR, *Le traité des simples*, trad. L. Leclerc, éd. IMA, Paris, 1991.

9. VAN HOOF (H.), « Une histoire de la traduction pharmaceutique », *Meta*, 46/1, 2001, p. 155-174.

10. AL-DIMAŠQĪ, *al-Risāla al-Hārūniyya*, trad. S. Gigandet, éd. IFEAD, Damas, 2002, p. 122.

11. MIQUEL (A.), *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au 11e siècle*, éd. Civilisations et sociétés, Paris, 1975, 2, p. 439-483.

12. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 361-367, 484 ; 3, p. 85.

13. IBN AL-BAYṬĀR, *Le traité des simples*, trad. L. Leclerc, éd. IMA, Paris, 1991, 2, p. 330, 465.

14. AL-DIMAŠQĪ, *al-Risāla al-Hārūniyya*, trad. S. Gigandet, éd. IFEAD, Damas, 2002, p. 424.

	Espèce	Cultivé ou Local	Importé	Localisation Des Importations	Source
RESINEUX	Cèdre	1			<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 150-424
	Térébinthe	1			<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 384
	If	1			<i>Kitāb ḡawāhir</i> , p. 19
PALMES ET FRUITIERS	Cocotier	1			<i>Kitāb al-Āzmina</i> , p. 335
	Amandier	1			<i>Kitāb al-Āzmina</i> , p. 126
	Myrobolan	1			<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 156
	Olivier	1			<i>Kitāb al-Āzmina</i> , p. 123
	Vigne	1			<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 424
ESSENCE	Acore Indien		1	Inde	<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 304, 410
	Ben		1	Inde (Sofāla)	<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 304
	Bois d'Agalloche		1	Inde (Sofāla)	<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 462
	Bois d'Aloès		1	Inde (Sofāla)	<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 304
	Bois de Santal		1	Inde (Sofāla)	<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 410, 462
	Canéfier		1	Inde (Sofāla)	<i>Précis</i> , p. 15
	Costus indien		1	Inde (Sofāla)	<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 304, 462
	Storax	1			<i>Kitāb ḡawāhir</i> , p. 23
	Henné	1			<i>Al-Filāḡa al-nabaṭiyya</i> , p. 345
	Myrte	1			<i>Al-Filāḡa al-nabaṭiyya</i> , p. 296
	<b>18 espèces</b>	<b>11</b>	<b>7</b>		

(Fig. 1)

autres, les propriétés thérapeutiques de ses fruits, dénoyautés puis réduits en huile<sup>15</sup>. Concernant les arbres à essence, les agriculteurs taillaient feuilles et racines aromatiques. Ibn al-Bayṭār raconte, notamment, la fabrication de l'huile de myrte, destinée à l'embellissement des cheveux et de la peau au bain, à partir des feuilles du myrte et d'huile omphacine<sup>16</sup>.

15. IBN AL-BAYṬĀR, *Le traité des simples*, trad. L. Leclerc, éd. IMA, Paris, 1991, 2, p. 156, 424.

16. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 101.

En outre, les médecins signalent, dans la composition des produits sanitaires, les plantes odoriférantes (**Fig. 2**), abondantes localement dans la dépression du Jourdain et des vallées affluentes (bourrache, giroflée, lavande, mauve, nénufar, rose, violette, camomille, jasmin, narcisse). Selon Ibn Kaysān<sup>17</sup> et Ibn al-Bayṭār<sup>18</sup>, les fleurs étaient cueillies, mondées, privées de leur queue et fermentaient entre vingt et quarante jours.

Espèce	Cultivée ou Locale	Importée	Localisation des Importations	Source
Bourrache	1			<i>Précis</i> , p. 15
Giroflée	1			<i>Kitāb al-Āzmina</i> , p. 12
Lavande	1			<i>Précis</i> , p. 15
Mauve	1			<i>Al-Filāḥa al-nabaṭiyya</i> , p. 323
Nénufar	1			<i>Al-Filāḥa al-nabaṭiyya</i> , 295
Rose sans pétales	1			<i>Kitāb ḡawāhir</i> , p. 18 <i>Kitāb al-Āzmina</i> , p. 124, 129
Violette	1			<i>Précis</i> , p. 18 <i>Kitāb al-Āzmina</i> , p. 131
Camomille	1			<i>Précis</i> , p. 36
Jasmin	1			<i>Kitāb al-Āzmina</i> , p. 132
Lys et Iris	1			<i>Kitāb al-Āzmina</i> , p. 123, 124 <i>Précis</i> , p. 36
Glaïeul	1			<i>Traité des simples</i> , n°875
Narcisse	1			<i>Kitāb al-Āzmina</i> , p. 120, 124, 129 <i>Précis</i> , 36
<b>12 espèces de plantes</b>	<b>12</b>	<b>0</b>		

(Fig. 2)

Les épices (cannelle, cardamome, cubèbe, girofle, musc, muscade, piment ou xanthoxyle) figurent également dans les composants végétaux des produits d'hygiène au *ḥammām* (**Fig. 3**). Du giroflier, cinnamome, ou encore, xanthoxyle, on prélevait les écorces ou ramilles aromatiques. Ibn al-Bayṭār évoque notamment les fumigations<sup>19</sup>, dans les bains,

17. IBN KAYSĀN, *op. cit.*, p. 36.

18. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 98-131.

19. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 274.

	Sorte	Cultivé ou Local	Importé	Localisation des Importations	Source
ECORCE AROMATIQUE	Cannelle		1	Empire Chinois	<i>Kitāb ḡawāhir</i> , p. 19 <i>Précis</i> , p. 10
	Girofle	1			<i>Kitāb ḡawāhir</i> , p. 16-17
	Xanthoxyle		1	Inde et Sind (Sofāla)	<i>Kitāb ḡawāhir</i> , p. 21
GRAINE AROMATIQUE	Cardamome	1			<i>Kitāb ḡawāhir</i> , p. 20
	Cubèbe		1	Inde et Sind (Sofāla)	<i>Kitāb ḡawāhir</i> , p. 20
	Noix Muscade		1	Inde et Sind (Sofāla)	<i>Kitāb ḡawāhir</i> , p. 17-18 <i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 458
	Piment		1	Inde et Sind (Sofāla)	<i>Kitāb ḡawāhir</i> , p. 19
ÉPICE ANIMALE	Musc		1	Tibet	<i>Kitāb ḡawāhir</i> , p. 9-10
	8 sortes d'épices	2	6		

(Fig. 3)

à base de cannelle « écorce tordue, comprimée en un cylindre ». La cardamome<sup>20</sup>, le cubèbe<sup>21</sup> ou la muscade<sup>22</sup> étaient des graines aromatiques mondées. À ces essences végétales, s'ajoutait le musc, substance résinoïde odorante animale, extraite de la poche abdominale de chevrotins tibétains<sup>23</sup>. Selon les sources médicales, ces épices étaient – à l'exception du cardamome et girofle – issues de l'empire chinois, du Tibet<sup>24</sup>, des territoires indiens<sup>25</sup>.

Enfin, étaient employés dans les produits d'hygiène au bain public, des minéraux (**Fig. 4**, alun, oxyde d'antimoine, arsenic, soude, terre à foulon, oxyde de cuivre, cornaline, hématite, obsidienne, pierre ponce). L'oxyde de cuivre et l'hématite natifs étaient extraits localement. *A contrario*, du monde latin, les commerçants arabes importaient l'arsenic, la soude et la pierre ponce<sup>26</sup>. De Sijilmassa provenait l'antimoine<sup>27</sup>. L'alun était issu des gisements d'alunite

20. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 68.

21. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 3, p. 138.

22. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 1, p. 379.

23. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 3, p. 316-319.

24. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 3, p. 316-319.

25. SIDDIQI (M.), « Indian Material Science among the Arabs », *Indo-Asia Culture*, 5, 1957, p. 374-386.

26. AL-DIMAŠQĪ, *al-Risāla al-Hārūniyya*, *op. cit.*, p. 260, 304 ; IBN KAYSĀN, *Ibidem*, p. 26.

27. AL-DIMAŠQĪ, *Ibidem*, p. 254.

Type	Local	Importé	Localisation des Importations	Source
Alun		1	Yémen	<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 300
Oxyde d'antimoine		1	Sijilmassa (Mağrib)	<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 254
Arsenic		1	Monde latin	<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 304
Soude		1	Arménie	<i>Précis</i> , p. 26
Terre à foulon	1			
Oxyde de cuivre	1			<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 264
Hématite	1			
Obsidienne		1	Inde	<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 274
Pierre Ponce		1	Mer de Sicile	
Cornaline		1	Inde et Sind	<i>Risāla al-Hārūniyya</i> , p. 268
10 variétés de ressources minérales	3	7		

(Fig. 4)

de la péninsule Arabique<sup>28</sup>. L'Inde offrait la cornaline ou encore l'obsidienne<sup>29</sup>. Les composants végétaux/minéraux des produits d'hygiène et de soin, au bain public, provenaient donc des richesses locales et de l'importation, notamment extrême-orientale. Aux baigneurs qui fréquentaient le *ḥammām*, à l'intérieur du bâtiment<sup>30</sup> étaient ainsi proposés des produits variés, choisis selon leurs propriétés thérapeutiques.

#### LES PROPRIÉTÉS THÉRAPEUTIQUES DES PRODUITS DU BAIN

Dans sa pratique quotidienne, le bain médiéval associait quatre gestes sanitaires successifs : le nettoyage et l'épilation dans la pièce chaude et humide, les soins dentaires et oculaires, l'embellissement de la peau et des cheveux, dans la pièce tempérée, la prise de senteurs au repos<sup>31</sup>. L'hygiène du corps précédait les soins puis le plaisir des sens (Fig. 5).






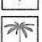






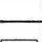
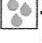
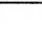



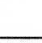


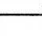
















Les ressources minérales servaient d'ingrédients de base des produits utilisés pour l'hygiène du corps, les soins dentaires et ophtalmologiques. Parmi eux, la terre à foulon, la pierre ponce, l'arsenic, par leurs propriétés abrasives, étaient destinés, au *ḥammām*, à








28. AL-DIMAŠQĪ, *Ibidem*, p. 300, 324, 424.

29. MASAWAIH, *Al-Ġawāhir wa šifātuhā*, éd. I. Abdul Salam Ra'uf, le Caire, 1977.

30. ĠAḤĪZ, *Le livre des avares*, trad. Ch. Pellat, éd. Maisonneuve, Paris, 1951, p. 63.

31. IBN ḤALŠŪN, *Kitāb al-ağdiya*, trad. S. Gigandet, éd. IFEAD, Damas, 1996, p. 81-84.

	Hygiène du corps			Dermatologie			Senteurs
	Exfoliation	Dépilation	Soins Dentaires	Soins Oculaires	Soin des Cheveux	Soins de la peau	
Huile				Hématite (en onction)	 Henné  Myrte  Vigne	 Amandier  Olivier  Myrobolan  Sésame  Cocotier  Bourrache  Lavande  Mauve  Nénuphar  Violette  Camomille  Jasmin  Lys  Narcisse  Térébinthe  Cèdre  If	
Onguent		Arsenic				 Acore indien  Costus  Ben	
Poudre	Pierre ponce Terre à foulon		Pierre ponce Cornaline				
Collyre en poudre				Oxyde d'antimoine Obsidienne Oxyde de cuivre			
Collyre en pâte				Hématite			
Dentifrice en tablette			Alun Arsenic Soude				
Parfum							 Acore indien  Bois d'agaloche  Ben  Bois d'aloès  Bois de santal  Canéfier  Storax  Cannelle  Cardamone  Cubèbe  Girofle  Musc  Muscade  Piment  Xanthoxyle

-  Arbres à fruit
-  Résineux
-  Fleurs et plantes aromatiques
-  Arbres à essence
-  Arbres à palme
-  Graminées
-  Epice

(Fig. 5)



l'exfoliation du corps, du cuir chevelu et à l'épilation<sup>32</sup>. La pierre ponce, poreuse et dépourvue de compacité, était ainsi réduite en poudre puis utilisée au bain pour expulser les impuretés de la peau<sup>33</sup>. Pour épiler les différentes parties du corps, on utilisait de l'arsenic rouge<sup>34</sup>, réduit en poudre puis en pâte, grâce à de l'extrait visqueux de jusquiame vert. Néanmoins, la pierre ponce et l'arsenic rouge pouvaient être également associés à de la cornaline, de l'alun ou de la soude, lors de l'élaboration d'un dentifrice en tablette ou en poudre, employé pour nettoyer les dents, les débarrasser du tartre, les blanchir<sup>35</sup> ou prévenir la gangrène de la gencive<sup>36</sup>. Toutefois, les minéraux figuraient aussi dans les soins ophtalmologiques, donnés au bain public. L'antimoine était notamment l'ingrédient du khôl noir en poudre, appliqué au *ḥammām*, comme le cuivre jaune ou l'obsidienne, pour fortifier l'œil et le conserver en bonne santé<sup>37</sup>. La poudre d'hématite, associée à du blanc d'œuf en collyre en pâte, était de même appréciée pour ses propriétés apaisantes<sup>38</sup>.

Par ailleurs, les ressources végétales (bois, plantes odoriférantes, épices) étaient prépondérantes dans la composition des produits dermatologiques ou des parfums des bains publics. Selon la *Risāla al-Hārūniyya* de Dimašqī et le *Kitāb al-Azmina* de Māsawayh, les végétaux, issus de l'agriculture locale – à l'exception de l'acore, du ben ou du costus d'Inde – étaient couramment prescrits pour l'hygiène et les soins de la peau ou des cheveux. Les feuilles du henné et du myrte, les sarments de vigne, en huile, servaient notamment au bain, à fortifier les cheveux des femmes, à les épaissir, les faire pousser et leur donner une teinte rouge<sup>39</sup>. Pour embellir la peau de leur visage et effacer les cicatrices, les femmes pouvaient également employer, au bain public, un onguent, constitué de racine d'acore indien, des feuilles de ben ou de costus<sup>40</sup>. Le baigneur appréciait en outre la sève des résineux (térébinthe, cèdre, if), pour ses propriétés émollientes et adoucissantes<sup>41</sup>. Des fruits de l'amandier<sup>42</sup>, du myrobolan, de l'olivier<sup>43</sup>, telles les graines de sésame, étaient enfin tirées les huiles de bain corporelles, parfumées par macération de noix coco ou de plantes florales odoriférantes.

---

32. IBN KAYSĀN, *Ibidem*, p. 26.

33. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 126 ; AL-DIMAŠQĪ, *ibidem*, p. 260.

34. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 206.

35. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 458 ; AL-DIMAŠQĪ, *ibidem*, p. 268.

36. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 206.

37. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 1, p. 28.

38. AL-DIMAŠQĪ, *Ibidem*, p. 274.

39. IBN AL-BAYṬĀR, 2, p. 99-100, 105-106.

40. AL-DIMAŠQĪ, *Risāla al-Hārūniyya*, trad. S. Gigandet, éd. IFEAD, Damas, 2002, p. 304.

41. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 330, 465-466.

42. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 1, p. 118.

43. MASAWAIH, « Kitāb al-Azmina », *Bulletin de l'Institut d'Égypte*, 15, 1933, p. 335.

A *contrario*, les essences des parfums, en usage au *ḥammām*, étaient extraites des arbres à essence, souvent importées (acore indien, ben, bois d'aloès, bois d'agalloche, bois de santal, styrax ou canéfier). Ibn al-Bayṭār précise notamment l'odeur forte et amère de l'aloès<sup>44</sup> ou l'arôme subtil de l'encens d'agalloche<sup>45</sup>. Les épices et aromates, également issus du commerce maritime oriental, complétaient les extraits d'arbre à essence. Il résultait de cette addition des parfums usuels, la *ḡāliya*<sup>46</sup>, le *ḡanbar*<sup>47</sup>, la *barmakiyya*<sup>48</sup> ou encore des parfums plus rares, le *nadd*<sup>49</sup>, conçu par Bunān à l'intention du calife al-Wāṭiq (m. 233/847).

L'usage des produits sanitaires – nettoyants, dermatologiques ou parfums – paraît aux II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles, se monnayer *in situ* dans le *ḥammām*. Une anecdote du *Livre des avars*, d'al-Ġāḥiẓ raconte effectivement l'histoire du baigneur Ṣāliḥ b. 'Affān qui s'était épilé le corps, au frais du propriétaire d'un bain de Baġdād, en volant le contenu de son pot de pâte épilatoire<sup>50</sup>. En outre, ces produits, selon leur consistance (huile, onguent), étaient administrés selon des gestes précis et à des périodes choisies avec soin.

#### MODE D'ADMINISTRATION DES PRODUITS D'HYGIÈNE AU BAIN

Le nettoyage du corps et du cuir chevelu, dans l'étuve, étaient effectués successivement par friction de poudre de pierre ponce et de terre à foulon<sup>51</sup>. Puis le baigneur procédait à l'épilation, en enduisant son corps de *nūra*, pâte épilatoire à l'arsenic<sup>52</sup>. Ibn Buṭlān, dans *Taqwīm al-Ṣiḥḥa*, d'après un traité perdu du médecin Ġurġis b. Baḥtišū (m. 149/771), précise le mode d'administration de la pâte épilatoire au bain<sup>53</sup>. Ainsi, avant d'employer la *nūra*, afin de se prémunir contre la brûlure de l'épilation, le baigneur avait recours à une onction de guimauve. Puis, il se massait le corps avec la pâte et la laissait reposer le temps de sa liquéfaction. Le baigneur s'enduisait alors d'une préparation de carthame apaisante et émolliente :

« Avant d'utiliser la *nūra*, pour vous prémunir contre sa brûlure, ayez recours à une onction de guimauve et ensuite, lavez-la à l'eau froide et faites sécher le corps. Quand vous avez fini d'épiler, en massant le corps avec de la *nūra*, restez dans la section chaude du bain, jusqu'à ce qu'elle se liquéfie et coule de vous. Employez ensuite une préparation de carthame,

44. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 361-362.

45. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 484-485.

46. AL-DIMAŠQĪ, *Ibidem*, p. 462.

47. AL-DIMAŠQĪ, *Ibidem*, p. 463.

48. FERID GHAZI (M.), « Un groupe social : les raffinés », *Studia Islamica*, 11, 1959, p. 39-71.

49. NUWAYRĪ, *Nihāyat al-arab fī funūn al-adab*, Le Caire, 1928, vol. 12, p. 62.

50. ĠĀḤIẒ, *Le livre des avars*, trad. Ch. Pellat, éd. Maisonneuve, Paris, 1951, p. 63.

51. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 3, p. 126.

52. ĠĀḤIẒ, *Le livre des avars*, trad. Ch. Pellat, éd. Maisonneuve, Paris, 1951, p. 63.

53. IBN BUTLĀN, *Taqwīm al-Ṣiḥḥa*, éd. Peteers, Louvain, 1990, p. 220-221.

pépins de pastèques et farine de riz, mélangée avec du suc et du jus de pomme dans un récipient. Mouillez cette préparation à l'eau de rose et enduisez-en le corps ».

La toilette du corps au bain public – le *ḡusl* – devait être régulière sans excès, comme le recommandaient les médecins<sup>54</sup>. *A contrario*, l'épilation corporelle, selon le *Kitāb al-Azmina* de Māsawayh, était conseillée exclusivement « trois fois dans le mois de mars, une fois à chaque tiers ; la première fois forte, avec beaucoup d'arsenic ; la deuxième fois moyenne ; la troisième fois faible, avec peu d'arsenic afin que le dépilatoire séjourne longtemps sur le corps »<sup>55</sup>. En effet, les médecins médiévaux pensaient que l'usage de la pâte à épiler, comme la saignée, durant les mois hivernaux de décembre, janvier ou février, pouvait favoriser la pleurésie<sup>56</sup>. Par ailleurs, l'administration de la pâte épilatoire au bain suscita, dès les II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles, l'intérêt des oulémas, dans la mesure où le pèlerin en état de sacralisation, *iḥram*, était astreint à « ne pas entretenir de commerce conjugal, ne pas donner la mort à un animal et [notamment] ne pas s'épiler »<sup>57</sup>. Néanmoins, les écoles juridiques *zāhirite*, *šāfi'ite* et *ḥanafite* permirent au pèlerin d'aller au bain public, de s'immerger dans l'eau et de procéder à l'épilation de son corps avec de la pâte épilatoire, sans que cela ne prête à conséquence<sup>58</sup>. Seule, l'école malikite exigea une compensation égale à deux poignées de nourriture, du baigneur en état d'*iḥrām* qui désirait s'épiler :

« L'Imām Malik b. 'Anas a dit: Quiconque, en période d'*iḥrām*, coupe ses cheveux, enlève les poils de son nez ou de ses aisselles, utilise un produit dépilatoire, doit s'acquitter d'une quantité de nourriture équivalente à ce que peuvent contenir ses deux mains.<sup>59</sup> »

Dans la pièce tempérée, les soins dentaires étaient effectués à l'aide de dentifrices, sous forme de minces tablettes ou de poudre<sup>60</sup>. Le baigneur se brossait les dents avec ces préparations puis se rinçait avec de l'eau de rose ou de myrte<sup>61</sup>. Les soins ophtalmologiques étaient des collyres en poudre<sup>62</sup> ou en pâte<sup>63</sup>, à instiller dans les yeux ou à administrer par onction. Selon la *Risāla Hārūniyya* de Dimašqī, il semble que l'usage des collyres au bain suivait le cycle lunaire : « Lorsque la lune demeure dans la Vierge, il faut aller au *ḥammām*,

54. BENKHEIRA (M.-H.), « La Maison de Satan, le *ḥammām* en débat dans l'Islam médiéval », *Revue de l'histoire des religions*, 220-224, 2003, p. 391-443.

55. MASAWAIH, « Kitāb al-Azmina », *Bulletin de l'Institut d'Égypte*, 15, 1933, p. 249.

56. MASAWAIH, *Ibidem*, 15, 1933, p. 245.

57. BENKHEIRA (M.-H.), *Ibidem*, p. 406.

58. BENKHEIRA (M.-H.), *Ibidem*, p. 407.

59. MALIK B. ANAS, *Al-Muwaḥḥa*, trad. A. Abderrahman Bewley, éd. P. Kegan, Londres, 1999, p. 169.

60. IBN KAYSĀN, *Ibidem*, p. 37.

61. IBN KAYSĀN, *Ibidem*, p. 37.

62. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 1, p. 27.

63. AL-DIMAŠQĪ, *Ibidem*, p. 274 ; IBN KAYSĀN, *Ibidem*, p. 26.

instiller du collyre »<sup>64</sup>. En effet, de nombreux médecins étaient également des astrologues, comme Yahyā ibn Ġarīr al-Takrītī ou 'Alī ibn Riḍwān au V<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècle ; les constellations étaient donc souvent observées lors des prescriptions médicales. Le trait d'union, entre le *ḥammām*, la posologie des produits d'hygiène et les signes zodiacaux, semble, en outre, une évidence archéologique dans la coupole des « constellations » du bain umayyade de Quṣayr 'Amra.

Dans la pièce tempérée, l'embellissement de la peau et des cheveux était effectué ultérieurement par un masseur qui frictionnait le corps avec de l'huile<sup>65</sup>. Selon le *Kitāb al-Azmina*<sup>66</sup> de Māsawayh, les huiles étaient choisies en fonction des saisons. Durant les mois hivernaux – de janvier à mars – le baigneur luttait contre le froid en se frictionnant le corps, d'huiles de lys, de narcisse, de marjolaine, de rose blanche ou encore de coco. D'après Ibn al-Bayṭār, ces huiles, en usage au bain, dissipait effectivement les douleurs du froid, les dartres ou l'impétigo du visage<sup>67</sup>. Durant les mois de grande chaleur – d'avril à juillet – on utilisait des huiles rafraîchissantes<sup>68</sup>, telles que l'huile de jasmin, de violette ou de nénufar<sup>69</sup>. Néanmoins, quelles que soient les périodes de l'année, ces huiles pouvaient être également employées pour équilibrer le tempérament chaud ou froid du baigneur. Selon la *Risāla al-Hārūniyya*<sup>70</sup> du médecin Maṣīḥ al-Dimašqī, une friction d'huile de violette au *ḥammām*, permettait ainsi de faire cesser les sueurs d'un baigneur au tempérament bilieux. À l'inverse, l'huile de giroflée, en faisant pénétrer plus rapidement à l'intérieur du corps la chaleur de l'eau, était réservée aux personnes frileuses. Certaines huiles, en usage au bain, étaient en outre destinées aux maux des pèlerins. Le médecin Quṣṭā b. Lūqā, dans *Risāla fī Tadbīr Safār al-Ḥaġġ*, conseillait ainsi à ces derniers, l'usage, au bain, en massage, de l'huile de myrte ou de violette<sup>71</sup> : l'huile de myrte, astringente et indurante accélérât la cicatrisation des plaies<sup>72</sup>, provoquées par la marche du pèlerin et l'huile de violette permettait d'assouplir les articulations, ou encore, de faciliter les efforts musculaires<sup>73</sup>.

Enfin, après l'hygiène corporelle ou les soins, il était d'usage de se parfumer au repos. Selon la *Risāla al-Hārūniyya*, le baigneur frottait alors sa peau de boulettes parfumées ou respirait les vapeurs des parfums<sup>74</sup>. Dans une notice du *Livre des simples*, Ibn al-Bayṭār écrit

64. AL-DIMAŠQĪ, *Ibidem*, p. 200.

65. IBN ḤALŠŪN, *Ibidem*, p. 83.

66. MASAWAIH, « Kitāb al-Azmina », *Bulletin de l'Institut d'Égypte*, 15, 1933, p. 235-257.

67. IBN AL-BAYṬĀR, *Le traité des simples*, trad. L. Leclerc, éd. IMA, Paris, 1991, 2, p. 103, 109, 119.

68. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 100, 109-112.

69. MASAWAIH, *Ibidem*, p. 235-257.

70. AL-DIMAŠQĪ, *Risāla al-Hārūniyya*, *op. cit.*, p. 124.

71. QUṢṬĀ B. LŪQĀ, *The Risāla fī Tadbīr Safār al-Hajj*, *op. cit.*, p. 31.

72. IBN AL-BAYṬĀR, *Le traité des simples*, *op. cit.*, 2, p. 99.

73. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 100.

74. AL-DIMAŠQĪ, *Ibidem*, p. 462-467.

ainsi que les baigneurs avaient pour habitude de profiter, dans la salle de repos, des vapeurs de santal<sup>75</sup>. Dans le *Livre des avars*, al-Ġāḥiẓ nous raconte également l'histoire d'al-Ḥuzāmī, secrétaire du gouverneur de Kaskar Abū Sulaymān, qui refusait de profiter des vapeurs de parfum, avant de s'être enduit la poitrine de pommade, afin de mieux retenir les senteurs<sup>76</sup>.

L'administration des produits d'hygiène et de soin étaient laissée à la charge des baigneurs ou du personnel encadrant. Ainsi, un corps de médecins était présent au bain pour accompagner notamment les baigneurs phtisiques et leur administrer les produits d'hygiène et de soin nécessaires à leur guérison. Les traités médicaux – notamment les traités des médecins Quṣṣā b. Lūqā et Ibn Ḥalṣūn – mentionnent également la présence de masseurs experts. Ibn Ḥalṣūn écrit :

« Après le lavage de la tête dans l'étuve, tu passeras dans la pièce tempérée pour une friction d'huiles. Assieds-toi devant un masseur expert afin qu'il te frotte doucement pour rassembler et éliminer la crasse, en prenant garde de ne pas te blesser avec ses ongles. Après cette opération, il te massera le corps entier avec la paume de la main, puis te rincera abondamment avec de l'eau tiède jusqu'à ce que tu sois parfaitement propre. Le masseur doit avoir les paumes souples et douces comme celles des femmes et des jeunes gens ; il les lubrifiera avec de l'huile sans excès et massera tantôt en partant de la droite, tantôt de la gauche, dans le sens de la longueur puis de la largeur.<sup>77</sup> »

Le personnel des *ḥammām*-s était gérés par le maître des bains (*Ṣāḥib al-ḥammām*). Au IV<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup> siècle, selon al-Ġāḥiẓ<sup>78</sup>, le maître des bains est également chargé d'administrer les finances du *ḥammām*, d'en monnayer l'accès et d'effectuer *in situ* la vente des produits sanitaires. Un texte tardif de Usāma ibn Munqid<sup>79</sup> (m. 584/1188), racontant l'histoire du maître des bains Sālim, originaire d'al-Ma'arra, au nord de Ḥamā, corrobore l'écrit d'al-Ġāḥiẓ : le maître des bains gérait en effet le *ḥammām*, mais n'en était pas propriétaire. C'est pourquoi le jurise Andalou al-Qayrawānī<sup>80</sup> mentionne notamment qu'aucune responsabilité n'incombe au maître des bains, dans le cas de litiges ou d'un dommage des aménagements hydrauliques. Se développe enfin à l'aube du califat abbasside la charge de *Muḥtasib*, prévôt des marchés, garant et censeur de la morale. Dans les *ḥammām* où la nudité est d'usage, son rôle était, comme l'indique le juriste al-Māwardī<sup>81</sup>, de veiller à la propreté de l'eau et au respect des bonnes mœurs.

75. IBN AL-BAYṬĀR, *Ibidem*, 2, p. 383.

76. ĠĀḤIẒ, *Le livre des avars*, trad. Ch. Pellat, éd. Maisonneuve, Paris, 1951, p. 86-87.

77. IBN ḤALṢŪN, *Ibidem*, p. 85.

78. ĠĀḤIẒ, *Ibidem*, p. 63.

79. USĀMA IBN MUNQIDH, *Des enseignements de la vie*, trad. A. Miquel, éd. Collection Orientale de l'Imprimerie Nationale, Paris, 1983, p. 299.

80. IBN ABĪ ZAYD AL-QAYRAWĀNĪ, *Risāla ou épître sur les éléments du dogme et de la loi de l'Islām selon le rite Mālikite*, trad. L. Bercher, éd. Populaires de l'Armée, Alger, p. 217.

81. AL-MĀWARDĪ, *The Ordinances of Government*, trad. W. H. WAHBA, éd. Garnet Centre for Muslim Contribution to Civilization, Londres, 1996.

## CONCLUSION

Pour conclure disons que, malgré l'hostilité de doctrinaires religieux piétistes, le bain constitue donc, aux II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles, une source d'hygiène, de soin et de plaisir pour le corps. D'une manière générale, le bain islamique perpétue les traditions sanitaires de l'Antiquité, sans se restreindre donc aux ablutions rituelles liées à l'Islam. En témoigne l'étonnante variété et le raffinement des produits d'hygiène et de soin mis à la disposition du baigneur, ou encore, la présence au *ḥammām* d'un personnel (masseur ou médecin), chargé de veiller au confort de ses clients. Continuation d'une pratique classique, le bain islamique aux II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles renferme par ailleurs des produits sanitaires, issus de ressources végétales ou minérales connues, selon Ibn al-Bayṭār, par la science grecque : Dioscorides et Galien prescrivaient déjà, en presque totalité, les ressources végétales, en usage dans les *ḥammām* ; Pline et Aristote n'ignoraient aucun des minéraux cités.

Toutefois, selon le *Traité des simples* d'Ibn al-Bayṭār, les contacts perpétuels du Šām et de l'Iraq musulmans avec les civilisations de l'Asie-Orientale, la barrière de la Perse sassanide soulevée, favorisent l'enrichissement des habituels produits d'hygiène et de soin des *ḥammām*-s par quelques ressources originales, précisément des bois, de la pharmacopée étrangère. Ainsi, le myrobolan de Kaboul, en usage dans les huiles du bain islamique, est acclimaté à l'époque des Umayyades dans la vallée du Jourdain. L'usage du bois de santal et du canéfier indiens dans les parfums des bains publics est également ignoré jusqu'au Moyen-Âge. Les pratiques sanitaires dans les bains islamiques syro-irakiens fixent donc l'héritage classique, déjà très évolué, sans proposer aux baigneurs de véritables innovations en hygiène corporelle et dentaire, en ophtalmologie ou dermatologie.

## BIBLIOGRAPHIE

- AL-DIMAŠQĪ,  
2002 *al-Risāla al-Hārūniyya*, trad. S. Gigandet, éd. IFEAD, Damas .
- AL-MAWĀRDĪ,  
1996 *The Ordinances of Government*, trad. W. H. Wahba, éd. Garnet Centre for Muslim Contribution to Civilization, Londres, .
- BENKHEIRA (M.-H.),  
2003 « La Maison de Satan, le *ḥammām* en débat dans l’Islam médiéval », *Revue de l’histoire des religions*, 220-4, p. 391-443.
- DĪNAWARĪ,  
1973 *Kitāb al-nabāt*, éd. IFAO, le Caire.
- DOW (M.),  
1996 *The Islamic Baths of Palestine*, éd. Oxford University Press, Oxford.
- FERID GHAZI (M.),  
1959 « Un groupe social : les raffinés », *Studia Islamica*, 11, p. 39-71.
- ĠĀḤĪZ,  
1951 *Le livre des avars*, trad. Ch. Pellat, éd. Maisonneuve, Paris.
- GINOUVES (R.),  
1962 *Recherche sur le bain dans l’Antiquité grecque*, éd. E. De Boccard, Paris.
- HILĀL AL-ŠĀBĪ,  
1977 *Rusūm dār al-Ḥilāfah*, éd. Lebanese commission, Beyrouth.
- IBN ABĪ ZAYD AL-QAYRAWĀNĪ,  
*Risāla ou épître sur les éléments du dogme et de la loi de l’Islām selon le rite Mālikite*, trad. L. Bercher, éd. Populaires de l’Armée, Alger.
- IBN AL-BAYṬĀR,  
1991 *Le traité des simples*, trad. L. Leclerc, éd. IMA, Paris.
- IBN BUṬLĀN,  
1990 *Taqwīm al-Šiḥḥa*, éd. Peteers, Louvain.
- IBN KAYSĀN,  
1953 « Précis sur les médicaments composés, employés dans la plupart des maladies », dans *Deux traités médicaux*, trad. P. Sbath & Ch. D. Avierinos, éd. IFAO, Le Caire, p. 2-75.
- IBN WAḤŠĪYA,  
1998 *Al-filāḥa al-nabaṭiyya*, éd. T. Fahd, IFD, Damas.

MASAWAIH,

- 1936/1937 « Kitāb ḡawāhir al-ṭib al-mufrada », *BIE*, 19, p. 5-27.  
1933 « Kitāb al-azmina », *BIE*, 15, p. 235-257.  
1977 *Al-Ġawāhir wa ṣifātuhā*, éd. I. Abdul Salam Ra'uf, le Caire.

MEYERHOF (M.),

- 1984 « Esquisse d'histoire de la pharmacologie et botanique chez les musulmans d'Espagne », dans *Studies in Medieval Arabic Medicine. Theory and Practice*, éd. Variorum Reprint, Londres.

MIQUEL (A.),

- 1975 *La géographie humaine du monde musulman, jusqu'au 11<sup>e</sup> siècle*, éd. Civilisations et sociétés, Paris.

NUWAYRĪ,

*Nihāyat al-arab fī funūn al-adab*, Le Caire.

QUṢṬĀ B. LŪQĀ,

- 1992 *The Risāla fī Tadbīr Safar al-Hajj*, trad. G. Bos, éd. E.-J. Brill, Leiden.

SIDDIQI (M.),

- 1957 « Indian Material Science among the Arabs », *Indo-Asia Culture*, 5, p. 374-386.

USĀMA IBN MUNQIDH,

- 1983 *Des enseignements de la vie*, trad. A. Miquel, Paris.

VAN DER TORN (K.),

- 1989 « La pureté rituelle au Proche-Orient ancien », *Revue de l'histoire des religions*, 106, p. 339-356.

VAN HOOFF (H.),

- 2001 « Une histoire de la traduction pharmaceutique », *Meta*, 46/1, p. 155-174.

VIGARELLO (G.),

- 1985 *Le propre et le sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen-Âge*, éd. Le Seuil, Paris.